

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal	: 20.04.2026
Date d'affichage du compte-rendu	: 28.04.2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés	: 27

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FABRICE **Michelet** Maire, Mme Emilie **BAUDREZ** 1^{ère} Adjoint, M. **WATTEBLED** Frédéric 2^{ème} Adjoint, Mme Christelle **BIET** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 4^{ème} Adjoint, Christian **GOUJEAU** Maire-délégué de Crézières, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-déléguée de La Bataille, M. Claude **PAILLAUD**, Mme Yveline **BRUN**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Véronique **LIBEAU**, M. Lionel **COIRIER**, Mme Christiane **WAROUX**, Mme Gilberte **PAYEUR**, Mme Sophie **ROBION**, M. Jean-Claude **LORETTE**, M. Pascal **LHOMME**, Mme Françoise **CHASSIN**, M. Stéphane **DIONNET**, M. Stéphane **HAYE**, M. Christophe **DURAND**, Mme Virginie **BAUDON**, M. Jérôme **BARRITAU**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Alexandra **GLE**, Mme Mélanie **PAPILLAUD**, M. Yohan **BAUDOUIN**.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric **WATTEBLED**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026

Après en avoir délibéré, et avoir modifié le nombre de votes concernant la mise en place du permis de démolir (qui était bien de 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions), le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 30 mars 2026, transmis avec la convocation.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDC Mellois en Poitou, sont communiquées :

- Transmission à tous les élus municipaux de l'ordre du jour des conseils communautaires (COMELUS) conformément à l'obligation de la loi « Engagement proximité »
- Election de l'exécutif le 9 avril : Président : Fabrice Michelet, 14 Vice-Présidents, 30 membres bureau dont Frédéric Wattebled

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ces informations.

Les documents de travail pour chacun des budgets, étudiés lors de la réunion du 20 avril 2026, de la commission Finances élargie à l'ensemble du conseil municipal, ont été transmis aux élus.

Frédéric Wattebled adjoint en charge des Finances présente les dossiers budgétaires 2026

Le conseil municipal vote les BUDGETS PRIMITIFS 2026 par chapitre et valide par ailleurs la fongibilité des crédits qui consiste à autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

BUDGET SPIC ENERGIES - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR 2026

Frédéric Wattebled rappelle les résultats du compte administratif 2025 du SPIC Energies et présente la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 en 2026

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2025 d'un montant de 142 483.16 € comme suit :

- **Section de fonctionnement A l'article 002 Excédent de fonctionnement 112 483.16 €**
- **Section d'investissement A l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 30 000.00 €.**

BUDGET SPIC ENERGIES - BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir indiqué qu'il conviendra d'émettre les écritures de transfert de la chaufferie 2 dite « chaufferie Doignon » entre le budget principal qui avait supporté l'opération et le budget Spic qui les remboursera ainsi à la collectivité, et de calibrer les tarifs pour la saison 2026-2027, après avoir pris connaissance des prévisions par chapitre,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2026 du SPIC Energies ainsi établi à l'équilibre entre les dépenses et les recettes :

Section de fonctionnement : 318 600 €
Section d'investissement : 502 600 €.

BUDGET PARC LOCATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR 2026

Frédéric Wattebled rappelle les résultats du compte administratif 2025 du budget du Parc Locatif et présente la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement, d'un montant de 108 197.54 €, en section de fonctionnement, à l'article 002.

BUDGET PARC LOCATIF - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS ACP

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ACP concernant la partie logements-Commerces permettant les dernières écritures de l'opération :

APCP	Ilot urbain	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	2026
BP 2026	Depenses	2 722 205,27 €	37 516,44 €	64 663,84 €	326 160,40 €	1 298 061,37 €	989 488,23 €	6 314,99 €
	recettes	1 450 974,86 €	45 000,00 €	105 000,00 €	330 000,00 €	50 531,00 €	212 500,00 €	707 943,86 €

BUDGET PARC LOCATIF - BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir indiqué les faits marquants du budget 2026 concernant :

- La fin des écritures de l'opération de l'Ilot Place Cail
- La commercialisation des 3 boutiques (il est précisé qu'une délibération a été prise sur le principe d'une possible réalisation des travaux d'aménagement si les porteurs de projet le souhaitent)
- La réfection du chéneau d'un logement à Tillou
- Excédent 2025 permettant d'envisager le versement de 90 000€ sur le budget principal

le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission Finances, vote le Budget Primitif 2026 du Parc Locatif, ainsi établi à l'équilibre dépenses-recettes :

- **Section de fonctionnement : 320 200 €**
- **Section d'investissement : 897 943 €.**

BUDGET LOTISSEMENT DE LA GARENNE - BUDGET PRIMITIF 2026

Considérant qu'il n'y a eu aucune transaction ni travaux en 2025, s'agissant d'une gestion de stocks, le conseil municipal valide la reconduction du budget 2025 pour 2026.

Sur proposition de la commission Finances le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2026 du lotissement de la Garenne ainsi établi à l'équilibre dépenses-recettes :

- **Section de fonctionnement : 670 432.76 €**
- **Section d'investissement : 968 265.52 €**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR 2026

Frédéric Wattebled rappelle les résultats du compte administratif 2025 du SPIC et présente la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2025 d'un montant de 781 358.30 € comme suit :

- **Section d'investissement A l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 500 000 €**
- **Section de fonctionnement A l'article 002 en excédent de fonctionnement 281 358.30 €**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2026

Frédéric Wattebled commente la décomposition du projet de budget étudié le 20 avril

Objectifs pour le budget 2026 :

- Maîtriser au mieux les charges de fonctionnement
- Ne pas augmenter la fiscalité en ce qui concerne la Taxe Foncière et la Taxe Foncière Non Bâtie
- Année de démarrage de mandat en matière d'investissement :
- Rue du commerce (projet 2024-2025)
- Halles (avec remboursement de l'assurance)
- Investissements courants
- Réflexions à mener pour 2027-2032

QUELQUES DONNEES :

EVOLUTION DES DOTATIONS

		année 2024	année 2025	année 2026	Différence
7411	Dotation forfaitaire	318 573,00 €	318 244,00 €	316 597,00 €	- 1 647,00 €
74121	Dot. Solidarité rurale	311 220,00 €	317 420,00 €	331 162,00 €	13 742,00 €
74127	dotation Nationale de péréquation	50 222,00 €	45 200,00 €	40 680,00 €	- 4 520,00 €
741128	dotation aménagement autres composantes	127 506,00 €	133 186,00 €	126 178,00 €	- 7 008,00 €
748374	dotations biodiversité et aménités rurales	8 111,00 €	8 775,00 €		- 8 775,00 €
	Dotation élus local			4 188,00 €	4 188,00 €
	Total	815 632,00 €	822 825,00 €	818 805,00 €	- 4 020,00 €
	Evolution	12,20%	0,88%	-0,49%	

LA FISCALITE

Augmentation des bases de 0.8%

Principe proposé :

- Maintien des taux TF et TFNB
- Augmentation maximum du taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et des Logements Vacants pour être cohérent : + 12.8% (dans la limite possible)

La volonté est de constituer une provision pour accompagner le dispositif « aide à la pierre » de Mellois en Poitou.

Les élus regrettent qu'il n'y ait pas de distinction de taux entre les résidences secondaires et les logements vacants sachant que les propriétaires de gites contribuent à l'économie locale en accueillant des visiteurs

Bases notifiées 2026		taux 2025	variation	taux recalculé	Recette correspondante
TH	381 600,00 €	11,600%	12,8%	13,09%	49 949,30 €
TFNB	139 100,00 €	48,670%	0,00%	48,67%	67 699,97 €
TF	2 748 000,00 €	34,470%	0,00%	34,47%	947 235,60 €
coefficient correcteur					-134 878,00 €
TOTAL					930 006,9 €

Frédéric WATTEBLED présente chacune des sections

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Excédent antérieur reporté	318 055,43 €		281 358,30 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	26 000,00 €	27 545,75 €	14 982,83 €
042	OP.ORDRE TRANSFERT	- €	- €	- €
70	PRODUITS DES SERVICES	141 300,00 €	132 767,15 €	105 300,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 570 221,33 €	1 543 076,44 €	1 554 352,87 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	855 549,00 €	860 094,16 €	895 426,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	112 780,00 €	113 857,05 €	97 780,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		3 023 905,76 €	2 677 340,55 €	2 949 200,00 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	563 800,00 €	505 543,18 €	524 150,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 201 000,00 €	1 200 404,87 €	1 220 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	14 300,00 €	14 230,00 €	16 921,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 174 455,76 €	427 961,32 €	1 115 729,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	70 000,00 €	65 894,31 €	72 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	350,00 €	- €	400,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 023 905,76 €	2 214 033,68 €	2 949 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	BP 2025	CA 2025	BP 2026		BP 2025	CA 2025	BP 2026
déficit reporté				Excédent reporté	307 638,25 €	307 638,25 €	97 210,51 €
Remboursement annuel en capital des emprunts	181 000,00 €	180 838,44 €	191 000,00 €	FCTVA	220 000,00 €	331 098,92 €	130 000,00 €
Remboursement anticipé emprunts				excédents de fonctionnement	535 000,00 €	535 000,00 €	500 000,00 €
Rar dépenses équipement	1 355 150,02 €		113 804,00 €	Subventions année N	28 700,00 €	20 503,00 €	134 800,00 €
Nouveaux travaux	550 000,00 €	1 729 521,83 €	784 600,00 €	subventions RAR	562 746,20 €		533 224,00 €
Réserve non affectée	234 075,43 €		831 396,00 €	AC investissement	40 276,00 €	40 276,00 €	40 276,00 €
				Taxe aménagement	500,00 €	325,92 €	- €
				fonds de concours MEP			3 000,00 €
avance remboursable SPIC				Emprunt réalisé			
				nouveaux emprunts	437 865,00 €	437 865,00 €	- €
				ventes diverses		18 225,54 €	103 789,49 €
Rembt FCVTA	61 500,00 €		61 500,00 €	transfert vers budget spic	370 000,00 €		370 000,00 €
transfert vers budget spic	141 000,00 €		141 000,00 €	Rbt SPIC	20 000,00 €	9 000,00 €	20 000,00 €
opération d'ordre				opération d'ordre			
Total des dépenses	2 522 725,45 €	1 910 360,27 €	1 932 300,00 €	Total des recettes	2 522 725,45 €	1 699 932,63 €	1 932 300,00 €

AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS APCP

Après avoir indiqué que les Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement servent à planifier et contrôler les dépenses et les recettes d'investissement sur plusieurs exercices, Frédéric Watetbled indique que 2 APCP ont été créées

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les 2 APCP suivantes :

APCP ILOT PLACE CAIL (Partie Publique)

APCP	Ilot urbain	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	2026
BP 2026	Depenses	143 380,00 €	4 129,26 €	55 923,32 €	82 327,42 €	1 000,00 €
	recettes	65 114,00 €		50 544,50 €		14 569,50 €

APCP RENOVATION ENERGETIQUE Centre Culturel et Salle Raymond Quiard

APCP		AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	2026
BP 2026	Depenses	690 225,62 €	8 062,08 €	297 540,64 €	3 062,80 €	381 560,10 €
	recettes	366 168,00 €	- €	78 933,80 €		287 234,20 €

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

Le programme d'investissements étudié par la commission Finances et tenant compte des investissements en cours ou déjà listés par ordre de priorisation, s'élève à un montant de 784 600€

La liste des gros investissements du mandat, est par ailleurs évoquée. Elle sera étudiée par la commission avenir et stratégie convoquée le 11 mai

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Sur proposition de la commission finances et comme évoqué lors de la présentation des recettes fiscales, le conseil municipal, par 25 voix pour (2 contre) fixe les taux d'imposition communale comme suit :

- **Taxe d'habitation sur les Résidences secondaire et les logements vacants : 13.09%**
- **Taxe foncière : 34.47%**
- **Taxe foncière non bâtie : 48.67%**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir échangé sur le projet de budget communal, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget principal de la commune établi ainsi :

- **Section de fonctionnement : 2 949 200 €**
- **Section d'investissement : 1 932 300 €.**

VALIDATION D'INVESTISSEMENTS

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide le remplacement de la carte mère et du serveur du projecteur numérique installé dans la salle Laurent Cantet du centre culturel en 2012 avec un partenariat financier important du Centre National du Cinéma, du Conseil Général 79 et de Ciné Chef**
- **Accepte le devis de Médiatechniques d'Egletons (19) pour un montant de 15 036€ TTC**

REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Frédéric Wattebled adjoint en charge des Finances présente ce dossier

La ligne de trésorerie réalisée dans l'attente du versement des subventions, en cours, arrive à échéance en avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie et en valide les conditions :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : €ster + marge de 0,45 %
- Frais de dossier : 0,10 % (700 €)
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la Ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

- **Autorise le Maire à signer ledit contrat avec la Caisse d'Epargne.**

REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fabrice Michelet présente ce dossier

Pour donner suite à l'installation de la communauté de communes Mellois en Poitou, les conseils municipaux sont invités à faire des propositions pour représenter la communauté au sein d'organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, propose ainsi ;

- **Syndicat Mixte du Symbo (commission Géographique) : Yohan BAUDOUIN**
- **Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4B**

Titulaires	Suppléants
WATTEBLED Frédéric	COIRIER Lionel
PAILLAUD Claude	GLE Alexandra
HAYE Stéphane	VEQUE MC
GOUJEAU Christian	BAUDOUIN Yohan
CHASSIN Françoise	DIONNET Stéphane

Et désigne Frédéric Wattebled pour siéger au sein de la CLECT de la CDCMP, et les élus référents suivants :

Référent déchets : Stéphane Dionnet , Référent Education : Christelle Biet, Référent PAH : Sophie Robion

INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME - AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

Le Maire dresse un bilan du nombre de dossiers de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un avenant à la convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour ajouter l'instruction des Déclarations Préalables.

Seule l'instruction des certificats d'urbanisme d'information sera assurée par le service communal.

Les autres clauses de la convention en cours ne sont pas modifiées.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION DE LISTE

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque élection municipale, la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres sollicite les collectivités pour la création d'une commission communale des Impôts Directs, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts.

Composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission + 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune supérieure à 2 000 habitants), elle a pour mission de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois après l'installation de l'organe délibérant de la commune, sur proposition d'une liste présentée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de liste pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directes pour la durée du mandat.

MISE EN PLACE DES ELUS REFERENTS

Alexandra Glé présente ce dossier

La réflexion menée par Angélique Boursier élue en charge des élus référents pendant la durée du mandat précédent d'une part et Alexandra Glé qui prend le relais du « groupe de travail Echo des Sources » et de la gestion des élus référents d'autre part, est présentée.

Alexandra GLE rappelle le rôle des élus référents :

- Distribution des supports de la commune (EDS, guide estival)
- Recensement des nouveaux habitants
- Accueil des nouveaux arrivants. (Distribution du livret d'accueil)
- Faire remonter des informations (problèmes voirie, éclairage public...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la reconduction des élus référents véritables lien au plus près des habitants
- valide la liste des secteurs géographiques confiés pour chaque élu.

La liste intégrale en sera communiquée dans le prochain journal communal l'« Echo des Sources »

CONVENTION DE LABELLISATION « ACCUEIL VELOS »

Emilie Baudrez présente ce dossier

Ce dossier n'a pas été évoqué lors de la dernière réunion de la commission culture et communication du 8 avril car l'office de tourisme du Pays Mellois a effectué la visite de contrôle du château de contrôle le 10 avril 2026.

Considérant que tous les critères obligatoires sont respectés : Nombre d'arceaux à vélo, matériel de réparation, proximité d'un itinéraire cycliste etc...

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'obtenir ce label : Visibilité du château sur les supports de communication nationaux, Label reconnu par la communauté des cyclistes, Très forte croissance du tourisme en itinérance (slow tourisme : écologique, doux, local etc.),

Informé du coût pour la commune 200€ (pour 3 ans) + achat de 70€ de matériel en 2026,

Le conseil municipal à l'unanimité, confirme le souhait d'obtenir ce label et autorise la signature de l'engagement en qualité de prestataire de la Marque de Garantie Accueil Vélos



CONVENTION DE LABELLISATION « ARBRE REMARQUABLE »

Fabrice Michelet présente ce dossier

Pour faire suite à l'adhésion à l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Recherches, Etudes et Sauvegarde) validée le 9 mars, l'association propose la signature d'une convention pour permettre le dépôt du dossier de la commune pour la reconnaissance du cèdre de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la convention et autorise sa signature

CONVENTION AVEC LE CIAS MELLOIS EN POITOU AU TITRE DE LA CHAUFFERIE DOIGNON

Fabrice Michelet présente ce dossier

Afin de rembourser les frais d'électricité de la chaufferie mutualisée Doignon (desservant le Lycée et l'EHPAD) au CIAS Mellois en Poitou qui en assume le paiement, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la signature d'une convention de partenariat prévoyant les modalités de ce remboursement qui sera effectué eu égard à la consommation déterminée avec un compteur dédié

BILAN DES INVESTISSEMENTS SUR ENVELOPPE AUTORISEE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2026

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme chaque début de trimestre, monsieur le maire dresse la liste des investissements décidés (avec les adjoints) au cours du trimestre précédent, dans le cadre de la délégation qui lui est donnée par le conseil municipal
Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette liste.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Christelle biet en charge des affaires sociales indique que l'installation du conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale aura lieu le 4 mai

Sa composition :

le maire président,

6 membres élus

6 représentants des associations ou organismes à caractère social ou personnes qualifiées

Elu-Président	Mr Fabrice MICHELET
Elue-Vice-Présidente	Mme Christelle BIET
Elue	Mme Yveline BRUN
Elue	Mme Alexandra GLÉ
Elue	Mme Marie-Claire VÉQUE
Elue	Mme Virginie BAUDON
Elue	Mme Mélanie PAPILLAUD
Association L'ABRI	Mr ROULLET Jean-Marie
Association ADMR	Mr AUBERT Christian
Association Secours Catholique	Mme COIRIER Annie
Personne Qualifiée	Mme Colette BALLAND
Personne Qualifiée	Mme Valérie COUARRAZE
Personne Qualifiée	Mme Florence DARNELLE

Emilie Baudrez en charge de l'animation et de la communication indique que la commission qui s'est déjà réunie le 8 avril, est convoquée le 6 mai. Elle précise par ailleurs que les cérémonies du 8 mai se dérouleront aux mêmes horaires que l'année dernière aux monuments aux morts à Chef-Boutonne 9h30, à La Bataille 10h30 à Crézières 11h15 et à Tillou 12h15. Sophie Robion précise qu'une exposition aura lieu à la mairie de Tillou ce même jour.

Patrick Petit indique que la commission Technique et Environnementale réunie le 23 avril a pris connaissance des méthodes de travail des services techniques et du plan de référencement sur la commune, de la programmation des travaux de voirie 2026 avec le Sivu. Il ajoute que les 2 véhicules électriques achetés ont été livrés

Frédéric Wattebled en charges des finances indique que la réunion de la commission programmée le 12 mai n'est pas maintenue

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les questions diverses avant de clore la séance à 23h10 :

- Prochaine réunion du conseil municipal le 18.05.2026
- Réunion du conseil municipal le 5 juin (date identique pour toutes les communes en France) pour désigner les grands électeurs pour le vote des sénatoriales
- Prochaine réunion de la commission Avenir et stratégie le 11.05.2026
- Nomination de conseillers délégués : Alexandra Glé et Christian Goujeau
- Plan Communal de Sauvegarde - réunion de présentation le 17.06
- Les visites des locaux et sites communaux par les élus, ont été très appréciées
- SIVU de la Boutonne : Le Président récemment élu est Eric Bernard et le 1^{er} vice-président Patrick Petit
- L'accueil de la mairie sera fermé le vendredi de l'Ascension

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 27 avril 2026.

Le secrétaire de séance Frédéric WATTEBLED

Le Maire Fabrice MICHELET